

DECISION

Décision DAS-2026-13 portant attribution de subvention à l'association
Etudiants a Frontières (ESF)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses article L715-2 et L715-3,
Vu la délibération n°2020-03-06 du conseil d'administration de l'INSA Rouen portant délégation de pouvoir au directeur,
Vu la demande de subvention présentée par l'association Etudiants Sans Frontières (ESF) en date du 10 mai 2026,

DECIDE

Article Unique

Une aide d'un montant de Six cent soixante-dix-sept euros (677 €) est attribuée à l'association Etudiants Sans Frontières (ESF).

A Saint Etienne du Rouvray, le 19 mai 2026

Le Directeur de l'INSA Rouen

 
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Demande de subventions de fonctionnement pour
l'association Etudiants sans Frontières



A l'intention de M. Boukalfa,

En tant que trésorière de l'association Étudiants sans Frontière, je me permet de vous solliciter pour vous demander une subvention afin de maintenir en vie notre association.

Étant l'association solidaire de l'INSA, la plupart de nos revenus sont reversés à nos projets mais nous devons quand même payer les frais bancaires et notre assurance pour vivre.

Voici un budget prévisionnel des frais d'octobre 2025 à octobre 2026 :

Type de dépense	Montant de dépense
Frais bancaires de octobre 2025 à février 2026 inclus	5 * 14,61 euros
Frais bancaires de mars 2026 à octobre 2026 (augmentation des frais bancaires)	8 * 18,79 euros
Assurance responsabilité civile	304,34 euros
Achat d'un TPE	19,99 euros
Frais Lyf Pro	3,84 euros
Remboursement achat ingrédients ventes de gâteaux	5*25 euros

TOTAL : 676,54 euros

Merci d'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande,

Cordialement,

GABORIT Léonie

Trésorière de l'association

CATTEAU Justine

Présidente de l'association